

# **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Séance du 24 SEPTEMBRE 2021**

Date de la convocation : 20/09/2021

Le vingt-quatre septembre deux mil vingt et un à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe HAMPIKIAN, Maire.

**Présents** : M Philippe HAMPIKIAN, M Claude ACHARD, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, M Laurent FAUCHER, M Olivier DESMAISON, Mme Stéphanie COLAS

**Absents excusés** : M Christophe MESMIN, a donné pouvoir à Mme Stéphanie COLAS

M Jean-Pierre LUÇON

Mme Laetitia MAURI, a donné pouvoir à M Olivier DESMAISON

Mme Sylvie FOUQUET, a donné pouvoir à Mme Josy ACHARD

**A été nommé secrétaire** : Mme Josy ACHARD

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu du dernier Conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 25 JUIN 2021 est approuvé.

*Monsieur le maire explique au conseil qu'actuellement plusieurs projets sont tournés pour une évolution en faveur de l'économie d'énergie.*

*Réalisable dans le courant de l'année 2021 et 2022 : le projet d'investissement programmé au bâtiment André Rousseau et le remplacement de la chaudière mairie par une pompe à chaleur.*

*A l'avenir : La salle Saint-Libéral est peu utilisée donc il n'est pas envisagé de procéder au remplacement de la chaudière fuel dans l'immédiat. Un projet pourrait se tourner vers la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de la SSL (mais il ne s'agit que d'une idée, l'ABF n'a pas été consulté pour le moment)*

*M le maire explique que pour les projets d'économie d'énergie il est possible d'obtenir des subventions complémentaires avec le dispositif « certificats d'économie d'énergie », c'est pourquoi il est proposé de passer une convention avec l'Agglo de Brive. Une fois la convention passée, il sera possible de déposer des dossiers pour les opérations éligibles à ce dispositif.*

### **2021/33 Dispositif certificats d'économie d'énergie**

Le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) est un mécanisme instauré en 2006 par l'Etat, qui oblige les fournisseurs d'énergie (appelés "obligés") à aider ceux qui en consomment (particuliers et entreprises) à faire des économies d'énergie.

#### **Vote**

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) a lancé un appel à candidature pour valoriser les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) avec un Obligé ou une entreprise bénéficiant d'une délégation d'obligation, c'est-à-dire en lui cédant le droit de réclamer des CEE générés à la suite d'opérations ou travaux d'économie d'énergie (isolation de toitures, achats de matériaux spécifiques et travaux susceptibles d'entrer dans le champ d'application des CEE) en échange d'une participation financière.

A la suite de l'appel à candidature, la Société EDF a été retenue et a contractualisé avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive par contrat en date du 02 mars 2020. La Commune de Saint-Robert souhaite adhérer à ce contrat par le biais d'une convention entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et la Ville de Saint-Robert.

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE :**

**Article 1** : D'approuver le contrat relatif à la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) ci-après annexé, liant la collectivité à EDF et à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

**Article 2** : D'approuver la convention entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et la Commune de Saint-Robert.

**Article 3** : D'imputer les recettes correspondantes aux budgets concernés par les dépenses ouvrant droit à l'incitation financière CEE.

**Article 4** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir tels que notamment la convention et accords commerciaux.

S'agissant des contrôles périodiques des ERP, un bilan a été fait cette année pour répertorier et mettre à jour la liste des contrôles à effectuer auprès des ERP. M le maire informe le Conseil de la charge financière annuelle que représente ces contrôles pour la commune. La charge s'élève pour cette année à plus de 1700 euros TTC. Au vu de cette dépense, le projet d'adhérer à un groupement de commandes apparaît comme étant très favorable économiquement pour la commune c'est pourquoi il est proposé au Conseil la délibération qui suit.

**2021/34 Vérifications périodiques règlementaires des bâtiments – constitution d'un groupement de commandes – marché à bons de commande 2022/2024**

Les bâtiments recevant du public ainsi que les bâtiments régis par le code du travail sont soumis à l'obligation de vérifications règlementaires et périodiques. Ces vérifications concernent notamment les installations électriques, de gaz, de chauffage, de cuisson, d'ascenseurs, de portes automatiques, d'appareils de lavage, de désenfumage, de systèmes de sécurité incendie, les installations thermiques de plus de 1 mégawatt, etc.

<b>Vote</b>
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Dans un intérêt économique, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) se propose de monter un nouveau groupement de commandes pour renouveler ce marché de vérifications techniques.

Le nouveau groupement comprendra la CABB, les communes d'Allasac, Brignac la Plaine, Brive, Charrier Ferrière, Chasteaux, Cosnac, Cublac, Donzenac, Estivals, Juillac, Larche, Lascaux, Louignac, Sadroc, Saint Bonnet la Rivière, Saint Cernin de Larche, Saint Cyprien, Saint Cyr la Roche, Saint Pardoux l'Ortigier, Saint Robert, Saint Solve, Saint Viance, Sainte Féréole, Turenne, Varetz, Vars sur Roseix, Vignols et le CCAS de Brive ; il portera sur environ 350 bâtiments.

La CABB sera la coordonnatrice du groupement.

Ce marché comportera un lot unique et sera de type marché à bons de commande avec maximum pour chaque commune suivant la procédure d'Appel d'Offre Européenne (en application des articles R2124-2 1°, R2161-2, R2162-4 2°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique). Il sera conclu pour les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025

Le montant prévisionnel du marché pour la commune et pour les quatre années est estimé à :

Commune	Montant total HT du marché ESTIME pour les quatre ans	Montant total TTC du marché ESTIME pour les quatre ans	Montant total HT du marché MAXI pour les quatre ans
SAINT-ROBERT	1 800	2 160	3 900

Il est proposé au Conseil municipal :

-D'approuver la constitution d'un groupement de commande entre la CABB, les communes d'Allasac, Brignac la Plaine, Brive, Charrier Ferrière, Chasteaux, Cosnac, Cublac, Donzenac, Estivals, Juillac, Larche, Lascaux, Louignac, Sadroc, Saint Bonnet la Rivière, Saint Cernin de Larche, Saint Cyprien, Saint Cyr la Roche, Saint Pardoux l'Ortigier, Saint Robert, Saint Solve, Saint Viance, Sainte Féréole, Turenne, Varetz, Vars sur Roseix, Vignols et le CCAS de BRIVE ainsi que la convention s'y afférant.

-De désigner un élu titulaire et un élu suppléant parmi les membres de la commission d'Appel d'Offre de la commune pour siéger au sein de la commission d'Appel d'Offre du groupement :

Madame Josy ACHARD en tant que titulaire

Monsieur Christophe MESMIN en tant que suppléant

- D'autoriser le lancement d'un appel d'offres européen
- D'autoriser M le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces et marchés relatifs à cette opération
- D'imputer les dépenses correspondantes à l'article 6156.

**2021/35 projet de rénovation énergétique et réhabilitation du bâtiment André Rousseau – Modification du plan de financement**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération 2021/4 et 2021/21 (séances du 19 février et du 23 avril 2021) concernant le projet de réhabilitation avec amélioration de l'efficacité énergétique du Bâtiment André Rousseau.

Le coût total de ces travaux s'élève à **45 227.77€ HT soit 54273.32€TTC**

<b>Vote</b>
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

M le maire indique que ce projet sera en partie subventionné par la Sous-préfecture de Brive, le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération de Brive. Suite à la baisse du coût total des travaux\*, il est nécessaire d'actualiser le plan de financement de cette opération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ✓ **SUPPRIME** le plan de financement modificatif de ce projet délibéré le 23 avril dernier (délibération 2021/21)
- ✓ **ARRETE** le nouveau plan de financement du projet tel que définit ci-dessous :

Co-financements	Taux de subventions	Montant de subventions estimés
ETAT - DETR	30 %	<b>13 568.33</b>
Conseil Départemental	30 %	<b>13 568.33</b>
Agglomération de Brive – FST	30% (plafonné à 6180 €) + prime solidarité	<b>9045.56</b>
<b>TOTAL</b>		<b>36 182.22</b>

**Part de la commune : 9 045.56 HT, 18.091.1 € TTC**

(\* la baisse du coût des travaux résulte d'une négociation des devis et de la renonciation à la mise en place d'une clim RR compte tenu de la fréquence peu élevée d'utilisation de la salle. Des convecteurs électriques seront donc installés).

#### **2021/36 révision du tarif de location du café perché**

Vu la délibération 2020/56 prévoyant la conclusion d'un bail commercial à usage de débit de boissons et restauration à la structure « Café Perché » dont la raison sociale était en cours de création, pour un prix de location à 350 euros par mois charges non comprises pour un local au 23 place de la Prévôté comprenant une pièce supplémentaire suite à la réorganisation de locaux communaux réalisée en 2020 et 2021.

Compte tenu du fait que le locataire ne demande plus que le bailleur réalise des travaux, M le maire demande au Conseil de réviser le prix de location du local susmentionné à hauteur de 250 euros par mois hors charges, valable à partir de la date du 15 juillet 2021.

#### **Vote**

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 1

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la révision de ce tarif de location en faveur de la SARL PERCHEE ;
- DIT que le montant mensuel de location est de 250 euros hors charges, valable à partir de la date du 15 juillet 2021.

#### **2021/37 attribution d'une subvention**

M le maire fait lecture d'un courrier de l'association Troche cyclo nature qui sollicite le Conseil municipal pour une participation de la commune d'un montant de 300 euros aux frais d'organisation du critérium qui s'est déroulé sur la commune le 27 août dernier.

#### **Vote**

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE d'attribuer une subvention de 300 euros à l'association Troche cyclo nature correspondant à une participation aux frais d'organisation du critérium qui s'est déroulé à Saint-Robert.

Un axe d'amélioration sera à prendre en compte pour les années futures si un critérium serait à nouveau programmé : exercer une plus grande communication de l'événement, améliorer les panneaux d'informations de la course, mobiliser plus de bénévoles.

## 2021/38 contrat de location périodique de la salle André Rousseau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de location de Madame GAVAGHAN n'a pas été reconduit en 2021 en raison de la crise sanitaire. Monsieur le maire demande au Conseil de décider avec effet rétroactif le renouvellement du contrat de location pour une utilisation de la salle André Rousseau afin de dispenser des cours de yoga un jour par semaine.

### **Vote**

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- DECIDE, de renouveler le contrat de location pour une durée d'un an, du 14 septembre 2021 au 13 septembre 2022 pour un montant mensuel de 20 €.

## 2021/39 acceptation d'un don fait à la commune

Vu l'article L.2242-1 du code général des collectivités territoriales

M le maire informe le Conseil vouloir ; en tant qu'habitant de la commune et au nom également de son épouse, Mme Sylvie HAMPIKIAN ; faire don à la commune d'un système de sonorisation.

Cet équipement se compose de : 8 hauts parleurs, un pré-amplificateur, un amplificateur et un lecteur radio CD USB portable. Ce don n'est grevé ni de conditions ni de charges.

M le maire ne prenant pas part au vote, sort de la salle. M Claude ACHARD demande au Conseil municipal de délibérer.

### **Vote**

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE d'accepter ce don.

Le Conseil municipal tient à remercier M COURNIL et M RAFFAILLAC qui ont effectué pendant de nombreuses années l'installation et la maintenance bénévole du système de sonorisation et qui continuent à le faire.

## **Points divers**

## Compte-rendu des actions menées par le maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal

### • **Médiation, affaire Monsieur VALADE**

M le Maire informe que dans le cadre des litiges n°2100422 et 2100813, requêtes déposées par M VALADE, une réunion de médiation s'est déroulée à Saint-Robert le 2 septembre dernier. Une seconde réunion est programmée pour le 04 octobre 2021.

### • **Réception d'une nouvelle requête**

M le maire informe le Conseil que Mme Katherine MOSBY a déposé une requête auprès du TA de Limoges enregistrée sous le numéro 2101300-2. L'objet du litige porte sur « le refus du maire de faire usage de ses pouvoirs de police contre une construction sans titre de la commune ». Le Conseil municipal a demandé à Monsieur le maire de rédiger le mémoire en réponse à cette requête sans utiliser les services d'un avocat afin de limiter les coûts pour la commune.

## Bilan été 2021

M le maire fait un bilan des événements de cet été. Globalement, l'été s'est bien déroulé, toutes les manifestations se sont tenues, il y a eu les expositions et les exposants éphémères (nouveau de cette année).

Il est tout de même constaté un problème qui se répète lors des marchés festifs : la consommation excessive d'alcool et le tapage nocturne. Le problème sera traité l'année prochaine notamment par la prise d'arrêtés pour réglementer les marchés festifs.

## **Travaux 2021**

Les travaux de sécurisation du bas du jardin public sont en partie achevés. L'entreprise Pascarel a réalisé un travail minutieux, le Conseil est satisfait du résultat.

Les travaux du bâtiment André Rousseau vont être lancés à la fin du mois d'octobre et ce jusqu'à la fin de cette année.

La réfection des porches situés Vieille rue et rue de l'Abbé Aussine interviendra à la suite des travaux du bâtiment André Rousseau.

Concernant la sécurité routière, un rendez-vous a été réalisé avec des agents du Conseil Départemental. M le maire propose au Conseil municipal une réduction de vitesse sur la D5 pour y prévoir une vitesse de 30km/h. Concernant la D 51, une mesure de vitesse est en cours. Une réorganisation du parking place Seguin est également envisagée (il s'agirait de définir clairement des places de parking).

## **Bulletin municipal**

Une réunion de travail est programmée pour le vendredi 22 octobre à 17H. Les personnes ayant participé à la rédaction du BM l'an passé sont conviées à cette réunion.

## **PLU**

Une réunion téléphonique aura lieu prochainement avec le cabinet d'étude pour faire un point sur le PLU.

Il restera à prévoir une réunion avec les PPA avant l'arrêt du PLU.

## **Installation sur la voie publique**

- Un container de collecte de textiles de la Croix Rouge sera installé sur la commune. Il sera probablement mis à proximité des containers existants à côté de la salle Saint Libéral.
- Un panneau de signalisation du parcours « La Corrézienne VTT » sera installé à côté du panneau d'affichage situé sur la place de la Prévôté, car Saint-Robert est sur ce parcours.
- Un nouveau transformateur sera installé près du terrain de pétanque, le terrain sera agrandi d'une bande supplémentaire vers le monument aux morts. Le délai de réalisation reste à définir avec Enedis.

## **Evénements à venir**

- Fête du Baco : 10 octobre 2021 ;
- Foire aux veaux : 29 novembre 2021 ;
- Repas des aînés : un repas sera organisé à la salle Saint Libéral avant Noël. Date à définir ;
- Une journée portes ouvertes sera organisée par l'association Bel Air Amitiés (présentation des ateliers etc...). Date à définir ;
- Marche de Noël : 19 décembre 2021, date susceptible d'être modifiée.
- Une réunion publique pourrait être organisée sur la commune pour une campagne de compost (un broyeur peut être mis à disposition de la commune et les habitants pourraient l'utiliser avec l'accompagnement d'une personne du Conseil ou bien d'un agent technique).

## **Courriers des habitants**

Lecture d'un courrier de M MOULENE, président de l'association Les Amis de Saint-Robert.

L'association démontre son souhait d'acquérir la sculpture qui a été installée lors du 49<sup>ème</sup> festival ; sculpture de M Romain TIERCIN, « La sentinelle », exposée sur la terrasse du jardin Philippe Ranoux.

Cette acquisition serait financée par le biais d'une souscription mais aussi par des financements publics en soutien à la création contemporaine. Une fois l'achat réalisé, l'association les Amis de Saint-Robert propose qu'elle en ferait don à la commune pour une installation au même endroit que cet été.

Sur la question de la mise en place de la statue susmentionnée, le Conseil municipal apporte un soutien de principe à l'association des Amis de Saint-Robert et émet un avis favorable à la mise en place d'une sculpture telle que « La sentinelle » qui a été très appréciée par les visiteurs cet été et qui pourrait constituer un élément culturel remarquable pour la commune. Le financement de cette acquisition reste à définir par l'association.

Lecture d'un courrier de Mme Seguin qui indique, suite à la réponse apportée par la municipalité lors du dernier Conseil, plusieurs demandes concernant la mise en place de la sculpture près du café Perché, l'emplacement des bancs sur la place, le passage désaxé devant l'église.

Ces demandes ont été traitées lors du dernier Conseil municipal, le Conseil n'apporte par conséquent aucun nouvel élément de réponse.